

L'ACTIVITÉ 2021 EN SANTÉ-SÉCURITÉ TRAVAIL



Sommaire

3

Editorial

4

La MSA en bref

5-7

La santé-sécurité au travail
au sein de la MSA

5 Organisation SST

5 Effectifs SST

6-7 Activité SST



8-13

Le Plan Santé-Sécurité
au Travail 2021-2025

8 Présentation

9-11 Exemples d'actions de terrain

12 Focus Dispositif Phyt'attitude

13 Focus Actions à destination
des travailleurs saisonniers

13 Focus Dispositif Agri'écoute

14

La poursuite
de la gestion COVID-19

15-16

L'accompagnement
financier

15 Allocation d'actions de santé
au travail

16 Dispositifs d'accompagnement
technique et financier

17

Les formations SST



18-19

Conseil stratégique
dans le cadre de la politique
santé-sécurité au travail

18 Réforme de la prévention
en santé au travail

19 Commissions paritaires
d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail

20

Études et enquêtes



21-22

L'animation de réseau SST

21 Assistance juridique

21 Développement informatique

22 Réseau Pathologies
Respiratoires Agricoles
Nationales (REPRAN)

22 Outils collaboratifs

22 Outils d'information

23

Le Site SSA

Éditorial



Patrice Heurtaut
Directeur de la Santé-Sécurité
au Travail, CCMSA

2021 est la première année de mise en œuvre du Plan national de santé et de sécurité au travail en agriculture. C'est également l'année de lancement de la réforme de la prévention de la santé au travail à travers la publication de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021.

Fort de l'expérience tirée de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid, la MSA a eu à cœur de poursuivre ses actions d'accompagnement des entreprises et des travailleurs du secteur agricole. Ce Plan, innovant par son approche, s'intéresse à la fois à la prévention de la dégradation de la santé des professionnels agricoles, mais aussi au travail comme source de développement, de performance et d'épanouissement professionnel. Trois orientations majeures rythment son contenu : agir pour préserver la santé dans le travail, accompagner les projets et les transitions liés aux évolutions du monde agricole et co-construire, avec les entreprises, les actions de prévention.

En parallèle de ces actions, la MSA s'est également mobilisée dans le travail préparatoire accompagnant la publication de la loi pour renforcer la prévention de la santé au travail. Proactive dans ses travaux de construction, la MSA a souhaité s'appuyer sur les fruits de ses expérimentations et le développement de certaines pratiques innovantes pour alimenter les dispositifs à venir notamment pour ce qui concerne la définition de l'offre de service socle des services de santé et sécurité au travail, leur certification ou l'extension du champ de la délégation du médecin du travail vers l'infirmier de santé au travail. En outre, parce que l'organisation et le fonctionnement des services SST de la MSA ont été soulignés positivement dans différents rapports, il fut important de les défendre et de maintenir les dispositions légales et réglementaires qui les soutiennent.

La MSA, par son guichet unique et sa capacité à travailler en transversalité avec les partenaires et ses élus, poursuit ses objectifs plus larges de prévention de la désinsertion professionnelle et d'accompagnement des populations agricoles au mieux-être au travail. S'inscrivant dans les ambitions de la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025, notamment celle relative à l'affirmation de son rôle de relais des services de l'Etat au plus près des citoyens, la MSA et plus particulièrement ses services SST, continueront d'œuvrer pour donner aux professionnels agricoles la capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise. Pour cela, j'adresse mes remerciements aux équipes de la SST de la MSA qui participent à donner du sens et de la valeur ajoutée à chacune des actions qu'elles réalisent auprès des adhérents agricoles.

La MSA en bref

Deuxième régime de protection en France, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droits : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main d'œuvre.

Chiffres clés en 2021



5,3 millions
de ressortissants
au régime agricole

26,9 milliards
d'euros
de prestations sociales versées

1,2 millions
d'actifs

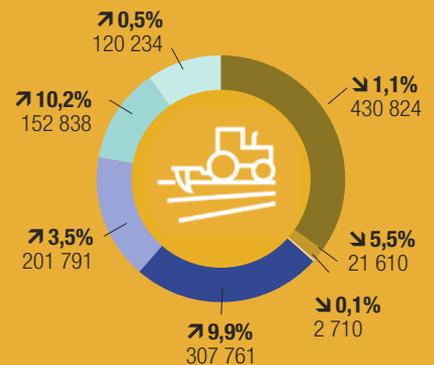
dont :

455 144
non-salariés agricoles

et

782 624
salariés

Évolution des actifs agricoles 2021/2020



NON-SALARIÉS 455 144 | 36,8%

- Chefs d'exploitation ou entreprise
- Collaborateurs d'exploitation
- Aides familiaux

SALARIÉS 782 624 | 63,2%

- Exploitation culture-élevage
- Organismes de services
- Autres activités
- Secteur coopération

* Nombre de salariés en situation d'emploi au 1^{er} janvier 2021

Organisation

1
caisse centrale
"tête de réseau"
et

35
MSA locales

Les MSA locales couvrent au maximum quatre départements afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. L'implication des élus, dans la définition et la mise en œuvre des actions, permet de répondre aux besoins décelés localement.

3 valeurs

La MSA exerce son activité dans le respect de trois valeurs essentielles : la démocratie, la solidarité et la responsabilité.

La MSA couvre tous les risques de la protection sociale, de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement. Elle mène également des actions à caractère sanitaire et social.

La MSA est l'unique régime de protection sociale intégrant le secteur de la santé et de la sécurité au travail (SST). Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

EN VIDÉO



Le rôle et le fonctionnement de la MSA

expliqué en 2 minutes

La santé-sécurité au travail au sein de la MSA

Organisation SST

La Direction Santé-Sécurité au Travail (DSST) de la CCMSA est la tête de réseau des services SST MSA.

Ses missions sont de :

- conseiller, animer et assister les services SST notamment dans la mise en place de leurs actions ;
- assurer la coordination des services ainsi que la mutualisation et l'évaluation de leurs actions ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique nationale de santé et de sécurité au travail des salariés et des non-salariés agricoles.

Elle est composée de deux entités :

L'échelon national de la santé-sécurité au travail comprenant le Collège Médical et le Département de la Prévention des Risques Professionnels

Le Département Expertise et Pilotage

La prévention auprès des exploitants agricoles dans les départements d'Outre-Mer

Le dispositif de prévention des risques professionnels concernant les exploitants des quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) est mis en œuvre depuis 2006 via les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) qui agissent auprès des exploitants pour le compte de la MSA. Et, depuis 2015 la MSA d'Armorique assure la gestion de la protection sociale des non-salariés agricoles mahorais au sein de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) de Mayotte.

Le régime agricole se met ainsi progressivement en place avec le déploiement d'actions de prévention des risques professionnels répondant aux problématiques locales.

35
services SST



Un service SST présent dans chacune des 35 MSA réparties sur l'ensemble du territoire

Effectifs SST

MSA

En 2021, le réseau SST était composé :

Des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :

- 230,0 ETP médecins du travail
- 193,5 ETP infirmiers de santé au travail
- 256,4 ETP secrétaires et assistants médico-administratifs pour la santé au travail

Des équipes de Prévention des risques Professionnels (PRP) :

- 239,8 ETP responsables et conseillers PRP
- 54,1 ETP secrétaires et assistants PRP

L'effectif total était de :

973,8 ETP

* ETP : Equivalent Temps Plein

CCMSA

En 2021, la direction SST était composée de :

37 personnes

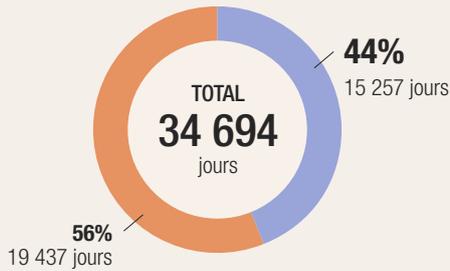
soit **35,80 ETP**

- 1 directeur SST (1 ETP)
- 3 médecins du travail conseillers techniques nationaux (3 ETP)
- 1 infirmière conseillère technique national (1 ETP)
- 5 secrétaires (4,40 ETP)
- 4 responsables administratifs (3,90 ETP)
- 13 conseillers nationaux en prévention des risques professionnels (12,80 ETP)
- 9 chargés de missions/chargés d'études (8,70 ETP)
- 1 chef de projet Maîtrise d'Ouvrage SST (1 ETP)

Activité SST

Actions en milieu de travail

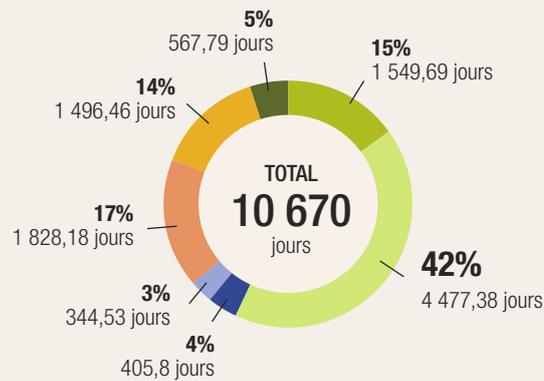
Temps consacré aux actions en milieu de travail SST en 2021



- Plan SST 2021-2025
- Hors plan

En 2021, 44% du temps passé en actions en milieu de travail concernait des actions en lien avec le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST).

Répartition du temps passé en actions en milieu de travail aux priorités incontournables¹ du plan SST en 2021



- Évaluer les risques, supprimer les expositions aux produits chimiques les plus dangereux, avec l'objectif d'inciter à la substitution ou à la suppression des CMR² 1A 1B
- Prévenir les troubles musculo-squelettiques et psychosociaux dans les entreprises en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique
- Développer la prévention liée à l'utilisation des machines en agissant dès la conception et en développant la connaissance des risques auprès des utilisateurs
- Prévenir les accidents de chutes de hauteur en agriculture
- Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique
- Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations
- Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles

En 2021, 42% du temps passé en actions en milieu de travail concernant le PSST visait la thématique prévention des TMS/TPS.

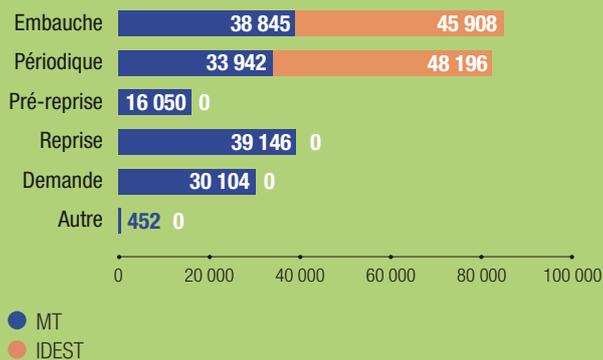
¹ Les « incontournables » sont des thématiques déployées sur tout le territoire et sur lesquelles l'ensemble du réseau SST se mobilise.

² CMR : cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.



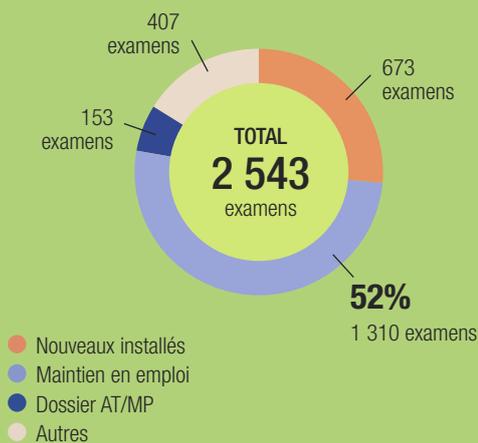
Activité médicale

Surveillance médicale en 2021 Répartition par type d'examens réalisés pour les salariés agricoles



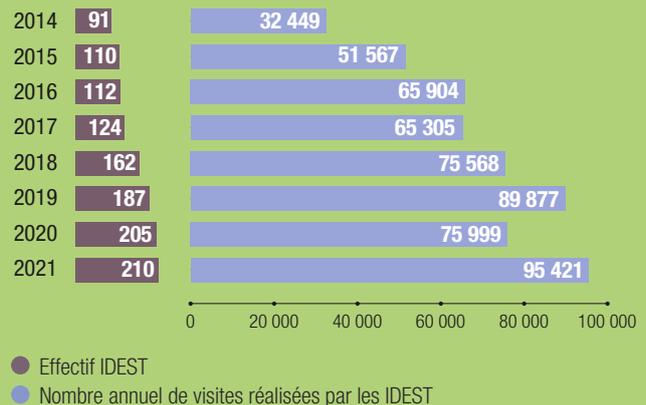
En 2021, 254 117 examens et visites auprès des salariés agricoles ont été réalisés par les médecins du travail (MT) et infirmiers de santé au travail (IDEST).

Répartition par type des examens médicaux consacrés aux non-salariés agricoles en 2021



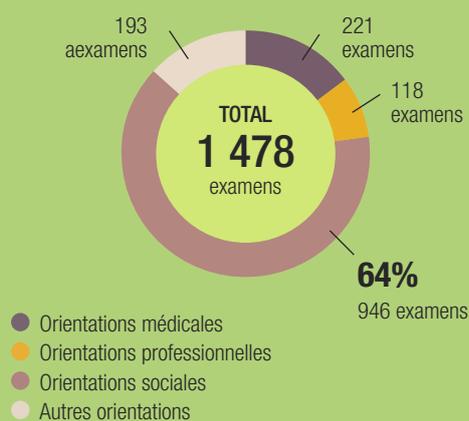
Sur les 2 543 examens réalisés pour les non-salariés agricoles, 1 310 examens (52 %) concernaient le maintien en emploi, majoritairement dans les secteurs de la culture et de l'élevage (811 examens soit 32%).

Évolution du nombre annuel de visites ST réalisées par les infirmiers auprès des salariés agricoles au regard des effectifs IDEST



Depuis 2014 le nombre d'infirmiers de santé au travail est en augmentation. La diminution du nombre annuel de visites observée en 2020 peut s'expliquer par la crise sanitaire due au Covid-19.

Répartition des orientations données suite aux examens médicaux consacrés aux non-salariés agricoles en 2021



Sur les 1 478 orientations données suite aux examens médicaux des non-salariés agricoles, 946 (64 %) avaient une dimension sociale. Ces orientations concernaient principalement la gestion du handicap (34 %) ou la mise en lien avec un travailleur social (19 %).

Le Plan Santé-Sécurité au Travail 2021-2025



Lancé en 2021, le nouveau Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture a pour objectif d'accompagner les professionnels agricoles à développer leur capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise. Il est le fruit d'une coopération des équipes santé-sécurité au travail de la MSA au niveau national et local.

PLAN SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN AGRICULTURE 2021-2025

Un plan INNOVANT

- Prévention de la dégradation de la santé des professionnels agricoles
- Le travail comme source de développement, de recherche de sens et d'épanouissement

Deux types D' ACTIONS

- INCONTOURNABLES** déployées sur tout le territoire
- AMBITIONS** qui répondent à des besoins locaux et à des initiatives collectives

Trois orientations MAJEURES

- Agir pour préserver la santé dans le travail**
 - Risque chimique
 - Risques liés aux machines
 - Les chutes de hauteur
 - Les troubles musculosquelettiques et psychosociaux
 - Prévention de la désinsertion professionnelle
- Accompagner les projets liés aux évolutions du monde agricole**
 - Prévention primaire à la conception et l'aménagement des lieux de travail
 - Évolutions technologiques
 - Évolutions sociétales et environnementales
- Co-construire ensemble les actions de prévention**
 - Organismes de recherche
 - Élus MSA
 - Employeurs
 - Partenaires de la MSA
 - Salariés
 - Agriculteurs
 - Prévention du mal-être
 - Santé publique

À travers ce nouveau plan SST, la MSA s'engage à donner aux professionnels agricoles la capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise.

ssa.msa.fr
Santé Sécurité au travail en Agriculture

msa santé famille retraite services

Les actions proposées dans le PSST 2021-2025 et les outils de communication sont disponibles sur le site ssa.msa.fr

CLIQUER ICI

Exemples d'actions sur le terrain

Prévention primaire

Accompagnement de la MSA pour concevoir des pistes d'amélioration du travail dans un élevage en plein air

MSA
Alpes Vaucluse



536
accompagnements

ont été réalisés en 2021
sur la conception, l'organisation
ou l'aménagement des lieux de travail
dans le cadre de la prévention primaire

MSA
Mayenne
Orne Sarthe



**Accompagnement
à la conception
d'un bâtiment
d'élevage bovin**

ENJEUX

Faciliter les tâches pour rendre le métier en élevage de volailles plus attractif.

OBJECTIF

Optimiser l'organisation de l'approvisionnement des poulaillers en aliments (temps alloué, simplification de la tâche...) pour gagner en efficacité, rendre cette activité accessible aux futurs salariés et augmenter le cheptel d'animaux.



ACCOMPAGNEMENT MSA

Un conseiller en prévention a accompagné ce projet durant 12 jours sur une période de 5 mois :

- identification des critères de performance du travail en élevage de poules pondeuses
- aide à la rédaction d'un cahier des charges pour répondre à l'enjeu d'optimisation du parcours d'alimentation
- proposition de pistes d'amélioration en lien avec l'activité réelle
- réalisation de simulations à partir des différentes propositions du fournisseur
- suivi de la réalisation du projet, mise en service du nouveau parcours et réajustement

BÉNÉFICES

- augmentation du cheptel
- accessibilité des tâches pour les nouveaux salariés

ENJEUX

Profiter d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment d'élevage pour optimiser l'organisation du travail.

OBJECTIF

Favoriser l'anticipation et la planification du travail.

ACCOMPAGNEMENT MSA

Un conseiller en prévention a accompagné ce projet durant 9 jours

- réalisation d'un diagnostic à partir d'entretiens, d'observations et de l'utilisation d'une maquette, qui ont permis de définir des situations d'actions caractéristiques ainsi que des scénarii d'activité
- propositions de solutions pour le futur bâtiment bovin

BÉNÉFICES

- dégager du temps au quotidien

Exemples d'actions sur le terrain (suite)

Transitions agricoles

**Organisation d'un colloque
« Comprendre les freins et activer
les leviers vers une agriculture
moins consommatrice d'intrants
chimiques » dans le cadre
du dispositif Ecophyto 2+**

OBJECTIF

Permettre une meilleure compréhension des freins et résistances à l'évolution des pratiques.

DÉROULÉ

Journée de réflexion et d'échange à laquelle ont participé des acteurs et partenaires Ecophyto : Chambres d'agriculture, groupes de développement agricole, coopératives, DRAAF, agriculteurs... Cette journée a permis d'identifier les leviers susceptibles d'aider à la mutation vers des systèmes limitant l'utilisation de produits phytosanitaires.



**Mise en place d'une étude portant sur la transformation
du travail en circuit alimentaire de proximité (ARACT Bretagne)**



CONTEXTE

Suite à la crise du Covid 19, des formes d'organisation du travail inédites ont été observées dans la filière alimentaire de proximité.

SUJET DE L'ÉTUDE

Les transformations organisationnelles et sociales du point de vue du travail individuel et collectif, les adaptations organisationnelles et règles de travail, et enfin sur les nouvelles modalités d'interactions entre travailleurs et clients.

OBJECTIF

Identifier les transformations du travail permettant l'amélioration de la performance des organisations et des conditions de travail.

PARTENAIRES DE L'ÉTUDE

Groupement d'agriculteurs biologiques sur le Morbihan (GAB 56) et l'Institut de l'Élevage.



Méthodes et outils innovants

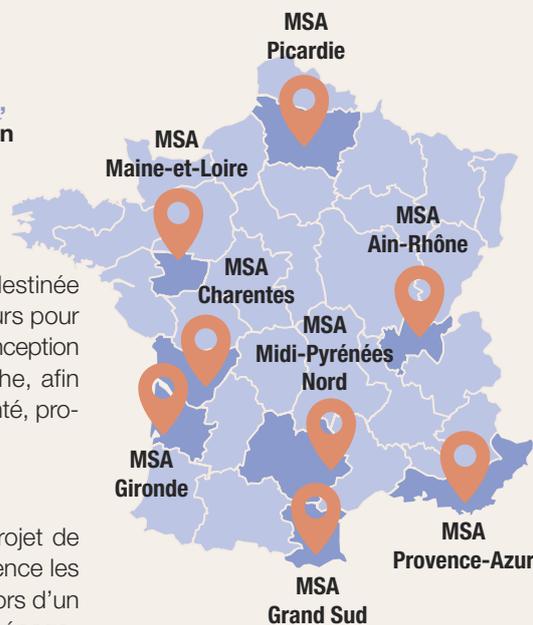
Site internet [Mon projet chai](#), réalisé grâce à la coopération de 8 MSA

OBJECTIF

Créer une "plateforme web" destinée aux vignerons et aux préventeurs pour accompagner les projets de conception et les aider dans leur démarche, afin d'allier conditions de travail, santé, productivité, qualité.

DESCRIPTION

Lancé en 2021, le site Mon projet de chai permet de mettre en évidence les points de vigilance et d'intérêt lors d'un projet de conception ou d'aménagement de chai, et de faire connaître la démarche d'accompagnement de la MSA. Cette démarche est centrée sur la prévention primaire et les situations de travail réel.



Maintien en emploi

125 actions

d'information ou de sensibilisation ont été réalisées en 2021

sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles

26 actions

à destination des médecins généralistes

et

99 actions

à destination des entreprises et/ou des exploitations

Le maintien en emploi fait son cinéma



OBJECTIFS

Rendre plus lisibles les dispositifs et acteurs de la lutte contre la désinsertion professionnelle ; aider les personnes à s'identifier précocement en risque de désinsertion ; permettre de parler des craintes, des a priori, des doutes... ; sensibiliser et outiller les professionnels ainsi que les employeurs de petites et moyennes entreprises ayant un salarié qui rencontre des ennuis de santé rejaillissant sur son emploi.

DESCRIPTION

En 2020, la MSA Poitou a répondu à un appel à projet Innovation de l'Agefiph concernant la prévention de la désinsertion professionnelle et sociale. Elle a été l'un des 15 lauréats (sur 166 propositions reçues) et a réalisé une mini-série « Encore Possible ! » en 9 épisodes. Cette mini-série a été créée sous forme de pastilles vidéo, humoristiques et informatives, sur le maintien en emploi.

Article disponible sur lebimsa.msa.fr :

<https://lebimsa.msa.fr/prevention/poitou-le-maintien-en-emploi-fait-son-cinema/>

Renforcer la dynamique des élus sur les territoires

Création et déploiement d'un parcours de formation pour les élus

OBJECTIF

Sensibiliser les élus MSA sur leur métier et leurs actions auprès des adhérents.



MSA
Alpes du Nord



DESCRIPTION

Un groupe de travail constitué de professionnels PRP et d'administrateurs a réfléchi aux différents sujets pouvant intéresser les élus. Quatre thématiques ont été choisies, traitées sous la forme de webinar : la manipulation et contention des bovins, comment analyser des situations de travail et co-construire des solutions de prévention à travers une étude ergonomique ?, le risque chimique et le maintien en emploi.

Article disponible sur le site lebimsa.msa.fr :

<https://lebimsa.msa.fr/mutualisme/formation-a-la-sante-securite-au-travail/>

Focus Dispositif Phyt'attitude

Le dispositif Phyt'Attitude est un réseau de toxicovigilance en agriculture créé en 1991 et piloté par la MSA dont les cibles sont les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques.

Ce dispositif repose sur les 35 MSA et plus particulièrement sur les services de santé sécurité au travail et leurs équipes pluridisciplinaires.

Il fonctionne sur le principe de la déclaration volontaire d'événements indésirables via un numéro vert gratuit



0800 887 887 ou via le signalement par les équipes pluridisciplinaires MSA à l'occasion d'une visite périodique ou lors d'une visite d'entreprise.

Dans les deux cas les remontées d'informations sont transmises à la CCMSA par le réseau SST des MSA, puis les signalements sont expertisés par des toxicologues. Ceux concernant les pathologies aiguës donnent lieu à un score d'imputabilité croisant les symptômes déclarés et leur chronologie de survenue. Les dossiers expertisés sont ensuite saisis sur la base Phyt'Attitude à des fins d'analyse.

Cet outil de veille et d'alerte permet à la MSA de cerner les circonstances d'exposition aux produits phytosanitaires et de mener des actions de prévention ou de faire évoluer la réglementation ou les autorisations de mise sur le marché.

Des travaux de dématérialisation du formulaire de saisie Phyt'Attitude ont été réalisés en 2021 en vue d'un déploiement au niveau de chaque MSA.

120 dossiers
réceptionnés en 2021

dont :

109 dossiers
expertisés

selon la répartition suivante :

83 dossiers
pour les pathologies
aiguës

soit **76%**

et

26 dossiers
pour les pathologies
chroniques

soit **24%**



Une collaboration avec l'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), est en charge notamment de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des produits phytopharmaceutiques et depuis le 1^{er} juillet 2015 de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM). A sa demande, la CCMSA a réalisé 27 extractions de la base Phyt'Attitude pour l'année 2021 sur des spécialités commerciales (26) ou des substances actives préoccupantes (1). Celles-ci sont utilisées régulièrement par l'Anses lors du renouvellement des AMM des produits phytopharmaceutiques et la rédaction des fiches de toxicovigilance.

Focus Actions à destination des travailleurs saisonniers

Les saisonniers occupent une place importante parmi les salariés en lien avec la nature des activités agricoles. Développer l'accompagnement et les actions de prévention à leur destination est un axe essentiel.

L'inclusion a guidé les actions de l'année 2021 en élargissant l'offre de formation : sous-titre, langues disponibles, l'accessibilité en communiquant sur l'ensemble des supports existants, la dématérialisation et l'accompagnement des services de SST de la MSA.

De nombreux documents (brochures, vidéos, outils de formation...), dont certains traduits en différentes langues, ont été publiés en 2020 ont continué d'être diffusés en 2021 :

► [Covid-19 : accueil des travailleurs saisonniers](#)

► [Une journée maraîchage en période de Covid-19 \(vidéo\)](#)

► [Documents à destination des saisonniers en viticulture et vinification réalisés en 2020 et diffusés en 2021](#)

► [Fresques pour la formation des saisonniers réalisées par les MSA Grand Sud, Midi-Pyrénées Nord, Midi-Pyrénées Sud et Languedoc](#)

Pour permettre aux services SST d'accompagner au mieux les employeurs et professionnels saisonniers, la DSST a mis en place un groupe de travail dont l'objectif était de mettre à disposition des MSA les informations réglementaires fiables, notamment sur l'hébergement et de permettre les échanges entre les MSA sur des problématiques rencontrées.



Focus Dispositif Agri'écoute

Agri'écoute est un service d'écoute en ligne à disposition des actifs et retraités agricoles par téléphone au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local). Accessible à tout moment, il permet de dialoguer de façon confidentielle avec un professionnel.

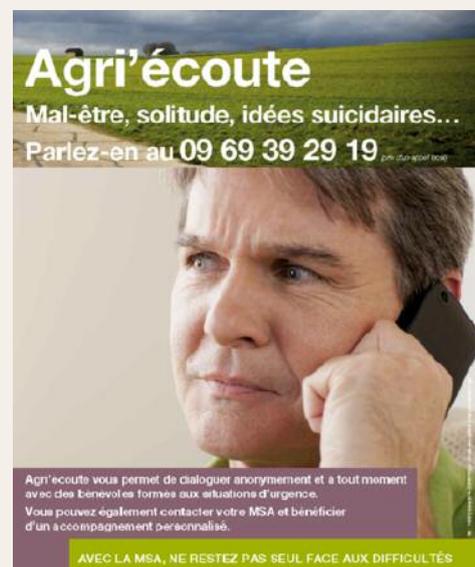
Depuis novembre 2021, le service Agri'écoute s'est enrichi d'une plateforme agriecoute.fr. Sur cette plateforme, il est possible de :

- T chatter (conversation écrite) en direct avec un psychologue ;
- Prendre rendez-vous pour un entretien avec un psychologue ;
- Consulter des fiches, vidéos et conseils sur la santé psychologique.

En décembre 2021, une campagne de communication a permis la mise en avant de cette plateforme avec la diffusion de spot TV sur la chaîne TF1 :

► [Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire – Spot 1](#)

► [Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire – Spot 2](#)



La poursuite de la gestion Covid-19

Depuis le début de la crise sanitaire les équipes SST se mobilisent auprès des entreprises agricoles pour optimiser la prévention face au Covid-19.



Ainsi, en 2021, la DSST a poursuivi des échanges visio très réguliers avec les managers SST pour échanger sur les actualités législatives et réglementaires évolutives et partager les retours d'expériences et les problématiques nouvelles rencontrées par les équipes SST et les entreprises agricoles.

Les fiches-prévention par filière réalisées en 2020 ont été actualisées en tenant compte des évolutions des recommandations sanitaires et de la reprise progressive de l'activité et des interactions sociales. Des actions ciblées ont été à nouveau mises en place dans des entreprises ou exploitations agricoles où le risque de circulation virale était élevé, notamment en lien avec la gestion sanitaire de nouveaux clusters ou auprès de populations précaires (saisonniers étrangers).

La montée en charge tout au long de l'année 2021 de la vaccination anti-covid a mobilisé à hauteur de leurs moyens les équipes médicales des SST, par la promotion de la vaccination auprès des professionnels agricoles, la facilitation de l'orientation vers des centres de vaccination, voire la mise en place de séances de vaccination.



ZOOM SUR...

Le webinaire « Former les référents Covid en entreprise »

L'équipe infirmière de la MSA Auvergne a conçu une formation innovante en e-learning, s'intégrant pleinement dans la volonté de modernisation de la MSA et s'appuyant sur les recommandations gouvernementales du ministère du travail insistant sur la nécessité de mettre en place au moins un référent Covid par entreprise. Après 9 mois d'exploitation de la formation en ligne, 493 questionnaires de validation de formation ont été réalisés dont 346 permettant la certification de ressortissants du régime agricole. Ce nouvel outil pédagogique a été salué par les apprenants, les rendant autonomes dans l'organisation de leur temps d'apprentissage et dans l'assimilation de nouvelles connaissances.

En savoir plus :

<https://ssa.msa.fr/document/former-les-referents-covid-en-entreprise-demarche-en-msa-auvergne-affiche/>
<https://www.dailymotion.com/video/x7ugzne>

Poursuite du dispositif « Aide prévention COVID »

Le dispositif national exceptionnel « Aide prévention COVID » (APCOVID) créé en juin 2020 (avec prise d'effet rétroactive au 17 mars 2020) a été prolongé et maintenu jusqu'au 30 novembre 2021.

Il avait pour objectif de promouvoir des démarches de prévention dans les entreprises et exploitations agricoles fragilisées par la crise sanitaire, au moyen d'un accompagnement financier pour la mise en œuvre de mesures barrières (1 000 € maximum par entreprise/exploitation, pour aménagements et réorganisation de postes, achats de masques...).



ZOOM SUR...

Le sauvetage de la clémentine Corse

Pour sauver les récoltes de clémentines en plein contexte Covid-19, les producteurs corses ont mis au point un protocole minutieux avec les partenaires incontournables de l'île afin d'acheminer des travailleurs agricoles marocains de Casablanca à Bastia. Réussite totale de l'opération à laquelle la MSA de la Corse a contribué, en y apportant son expertise en matière de prévention santé et sa connaissance du monde agricole.

En savoir plus :

<https://lebimsa.msa.fr/agriculture/pont-aerien-pour-sauver-la-clementine-corse/>

L'accompagnement financier

Allocation d'actions de santé au travail

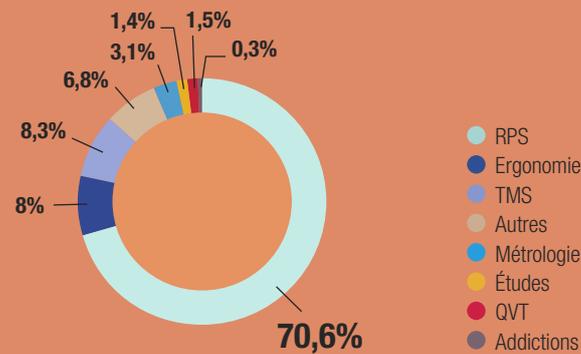
Pour la 6^e année consécutive, en 2021 chaque MSA a bénéficié d'une allocation dédiée au financement d'actions de santé au travail.

Cette allocation permet de donner des moyens financiers aux services SST afin d'assurer leurs missions, en ayant recours aux compétences de prestataires de services et notamment d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) en complément de l'action de l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail.

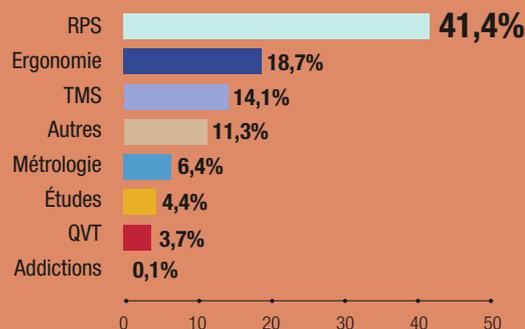


734 actions
financées

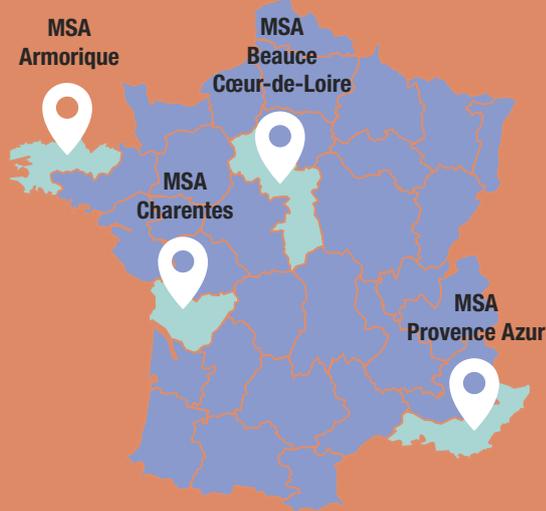
Répartition des actions



Répartition des dépenses



Quelques exemples



► **Création d'une plateforme immersive 3D** de réalité virtuelle pour l'évaluation des TMS par la MSA Armorique sur une ligne de tri installée dans une usine de nutrition animale.

► **Conception d'un Escape Game** de sensibilisation à la prévention des risques professionnels par la MSA des Charentes.

► **Etude acoustique** de diagnostic et de définition de traitements dans les bâtiments viticoles (espaces de conditionnement et des bureaux adjacents) par la MSA BCL.

► **Diagnostic et accompagnement** à la prévention des risques psychosociaux d'un organisme social d'assurance sur une longue durée (21,5j) par la MSA Provence Azur.

Dispositifs d'accompagnement technique et financier

Sur les 5 dernières années, le nombre de demandes d'Aides Financières Simplifiées (AFS) est en constante progression, ce qui témoigne d'une réponse relativement adaptée aux besoins exprimés par les entreprises.

En revanche, le nombre de Convention Nationale d'Objectifs de Prévention (CNOP) actives est en baisse faute de

négociations paritaires équilibrées ou de portage fort de la part des signataires, ce qui impacte les possibilités de conclure des contrats de prévention au niveau local.

Face à ce constat, la stratégie de déploiement des dispositifs d'incitations financières à destination des entreprises devra être optimisée et harmonisée au niveau local et national.



Les dispositifs AFSA et AFSE

Les dispositifs Aides Financières Simplifiées Agricoles ou AFSA (pour les TPE comptant moins de 10 salariés ETP) et Aides Financières Simplifiées Exploitants ou AFSE (pour les chefs d'entreprise non employeurs de main d'œuvre) ont pour objectif de « mettre en mouvement » les chefs d'exploitation et de petites entreprises sur les questions de santé sécurité au travail, en leur faisant mettre en œuvre une première action de prévention.

En 2021, la première phase d'un projet portant sur les contrats de prévention a permis d'initier une étude évaluative menée par BVA dont les résultats seront connus et valorisés en 2022.

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION SONT LES SUIVANTS :

- Mesurer la qualité de l'accompagnement de la MSA sur le plan technique et financier
- Évaluer l'impact de la démarche participative sur la mobilisation des acteurs de l'entreprise et sur l'organisation du travail
- Identifier les leviers d'action et les freins à la mise en place d'actions concrètes en faveur de la réduction/suppression des risques
- Recueillir les attentes sur l'amélioration des contrats de prévention

LA DÉMARCHE S'EST DÉROULÉE EN DEUX PHASES COMPLÉMENTAIRES :

Phase qualitative exploratoire

Des entretiens qualitatifs ont été menés auprès de 9 entreprises, permettant d'explorer le vécu et la perception du contrat de prévention auprès des entreprises bénéficiaires. Les récits de pratiques permettront de recenser les points forts, points de vigilance et de mettre en lumière l'accompagnement technique et financier des MSA.

Phase quantitative d'évaluation

Des entretiens quantitatifs ont été menés auprès de 101 entreprises, en veillant dans la mesure du possible à :

- la représentativité des filières au regard des Comités Techniques Nationaux,
- la répartition par tranches d'effectif qui conditionne le plafond des montants.

Cette approche quantitative permettra d'évaluer la satisfaction globale de la démarche, selon une quinzaine de critères synthétiques mis en exergue par la phase qualitative.

Les formations SST

L'objectif de la MSA est de proposer, aux professionnels agricoles, des formations adaptées à leurs besoins, au plus proche de leur territoire et de les inscrire dans un parcours. Des formations sont donc proposées par la CCMSA aux collaborateurs SST des MSA pour leur permettre d'enrichir leurs possibilités d'accompagnement.

Les formations action de la DSST

“ TMS : Développons nos capacités d'agir ”

Associant des temps d'apport de connaissances et de retours d'expériences à partir de cas en entreprise, la formation est déclinée en une version pour les préventeurs (conseillers en prévention, infirmiers, médecins du travail) et une pour les managers (agents de direction, médecins du travail chefs, responsables administratifs, responsables de la prévention des risques professionnels).



17 personnes

ont été formées
en 2021



“ Sensibilisation à la prévention du risque d'exposition à l'amiante en milieu agricole ”

Constituée par des apports théoriques et des témoignages de tous les métiers de la SST, cette formation outille les acteurs de prévention des services de santé au travail de la MSA afin qu'ils puissent mieux conseiller les employeurs et les salariés dans le suivi des salariés exposés.

70 salariés MSA

ont pu bénéficier
de cette formation
en 2021



“ Ne Perdez Pas Le Fil ”

Visant à accélérer la construction de savoir-faire relatif à l'affilage de lame de sécateur, cette formation a tout d'abord été développée pour la filière viticulture. Des besoins d'adaptation à d'autres filières ont déjà émergés au sein du réseau.

16 conseillers
en prévention

ont été formés
en 2021

Conseil stratégique dans le cadre de la politique santé-sécurité au travail

Réforme de la prévention en santé au travail

2021 fut l'année de publication de la loi du 2 août pour renforcer la prévention en santé au travail. Celle-ci a donné lieu, en amont pour la CCMSA, a un travail collaboratif avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire afin de :

- ▶ maintenir l'organisation et le fonctionnement actuels des services SST de la MSA (art 2 de la loi) ;
- ▶ adapter les nouveaux dispositifs prévus par la loi par des dispositions propres au régime agricole, notamment concernant l'offre de service socle, l'offre de service complémentaire et la certification des services SST (art 11 de la loi) ;
- ▶ s'intégrer dans la nouvelle gouvernance de la prévention et de la santé au travail (art 36 et 37 de la loi).

Au préalable et dans le cadre de leur travail préparatoire, Mmes Charlotte Parmentier-Lecocq et Carole Grandjean, rapporteuses au nom de la commission des affaires sociales, ont proposé à la CCMSA en Janvier 2021 de réaliser une proposition de contribution par écrit en répondant à différentes questions dans le cadre de cette réforme.

En parallèle de ces travaux et pour tenir compte au mieux de l'activité réelle des collaborateurs SST et accompagner les MSA dans la mise œuvre de ces nouveaux dispositifs qui seront précisés par voie réglementaire, trois chantiers se sont ouverts :

- ▶ la tenue de trois Focus groupes SST de concertation avec le réseau SST sur les dispositifs de la loi pour renforcer la prévention en santé au travail en MSA. Les trois sujets à l'étude ont été les suivants, en mobilisant l'ensemble des métiers SST (managers, assistants, infirmiers, médecins du travail, conseillers en prévention des risques professionnels) :
 - déterminer les éléments de l'offre de service socle des services SST de la MSA ;
 - déterminer les éléments de l'offre de service complémentaire des services SST de la MSA ;
 - déterminer le contenu des activités devant faire l'objet de la certification (référentiel, champs d'activité)
- ▶ l'intégration du domaine SST dans les travaux de certification qualité de la CCMSA pilotés par la Direction des Moyens des Processus et de l'Organisation (DMPO) et auxquels sont associés quatre MSA* ;
- ▶ l'accompagnement des quatre MSA** parties à l'expérimentation de santé au travail mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 (art 66). Sur l'année 2021 ont été mis à leur disposition les outils d'accompagnement de l'expérimentation et la réalisation de réunions d'appropriation du dispositif.



12 réunions de travail avec le MAA, le cabinet ministériel du travail, les organisations professionnelles et l'administrateur parlementaire

8 réunions avec le réseau SST

* Les 4 MSA parties aux travaux sur la certification qualité sont Midi Pyrénées Sud, Marne Ardennes Meuse, Languedoc, Mayenne Orne Sarthe.

** Les 4 MSA parties à l'expérimentation de santé au travail sont Haute Normandie, Mayenne Orne Sarthe, Midi Pyrénées Nord et Sud Aquitaine

Commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les CPHSCT sont des instances de proximité permettant aux entreprises agricoles dépourvues de Comité social et économique, d'avoir un lieu de concertation, d'échanges et de propositions sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

En 2021, 17 MSA ont été impliquées dans l'accompagnement d'une ou plusieurs CPHSCT. Plus précisément, 16 CPHSCT départementales et 6 CPHSCT pluri-départementales ont été dénombrées.

Un recensement annuel est réalisé afin d'avoir une vision nationale du fonctionnement et des activités de ces commissions. Les CPHSCT ont développé une large palette d'actions allant de la formation à l'étude ergonomique, et ce en couvrant tous les risques de la production agricole.



Études et enquêtes

La DSST s'implique dans la recherche pour améliorer la connaissance des expositions professionnelles à risque pour la santé de la population agricole et accroître ainsi la pertinence des actions de prévention apportées par les services SST aux employeurs et aux travailleurs agricoles.

Pour cela, la DSST met notamment en place des études épidémiologiques avec son réseau et ses partenaires scientifiques. Elle s'implique aussi dans des projets de recherche plus larges comme par exemple des études de cohortes nationales.



Quelques exemples

La cohorte Agrican

AGRICAN (AGRIculture et CANcer) est une cohorte de 181 000 salariés et non-salariés agricoles, constituée en 2005 dans 11 départements disposant d'un registre des cancers.

L'objectif est d'étudier les effets des expositions professionnelles, notamment à des produits phytosanitaires, sur l'apparition de certains cancers.

Le comité technique de prévention, créé dans le cadre de la nouvelle convention de recherche conclue entre la CCMSA et les équipes INSERM Epicene et Anticipe, s'est réuni pour la première fois en mars 2021, avec pour objectif principal de réfléchir sur les travaux à mener pour valoriser les résultats de l'étude Agrican en termes de prévention. Une meilleure communication des résultats a été jugée indispensable et des études complémentaires sont en discussion, intéressant la viticulture ou l'élevage bovins, pour mieux comprendre les associations observées.

Par ailleurs, une étude complémentaire issue de la cohorte Agrican, a été publiée sur le lien entre les expositions agricoles et le délai à concevoir chez les femmes de la cohorte Agrican (Pons et al, J Occup Environ Med, 2021). Les résultats montrent un allongement du délai nécessaire à concevoir et suggèrent un lien avec le travail de nuit ou l'exposition à des vibrations.

<https://www.agrican.fr/>

L'Etude de séroprévalence des microorganismes à risque de transmission par les tiques (SMARTTIQ)

Débutée en mai 2019, l'étude SMARTTIQ en estimant la proportion de travailleurs forestiers porteurs d'anticorps pour certains agents infectieux potentiellement transmis par piqûre de tique, a pour objectif d'évaluer et de comparer le niveau d'exposition sur la moitié nord de la France.

La prolongation de l'état d'urgence sanitaire n'a pas permis la reprise de l'enquête sur le terrain, interrompue en mars 2020. En concertation avec Santé publique France (SpF), il a été décidé d'arrêter la collecte estimant que le nombre de questionnaires déjà recueillis (1 778 répondants pour un effectif cible de 2 591) était satisfaisant pour répondre à l'objectif principal de comparaison des séroprévalences par grande région et vérifier l'hypothèse de gradient Est-Ouest.

La DSST a recueilli l'ensemble des questionnaires et informations collectés par les 20 MSA participantes (4 484 personnes tirées au sort) pour validation et codage des réponses avant saisie informatique afin de transmettre à SpF une base de données directement exploitable.

L'Etude de séroprévalence de l'hantavirus Puumala dans la moitié Nord de la France

L'hantavirus Puumala peut être à l'origine d'une zoonose appelée « fièvre hémorragique avec syndrome rénal (FHRS) ». Elle se transmet essentiellement par inhalation de poussières ou aérosol provenant d'un environnement contaminé par le réservoir naturel du virus, le Campagnol roussâtre, habitant surtout des clairières et lisières de forêt.

La CCMSA s'est rapprochée du Centre National de Référence (CNR) des Hantavirus, basé à l'Institut Pasteur, et de SpF, pour réaliser une étude à partir des sérums de la sérothèque constituée à l'occasion de l'étude Smarttiq, dont l'objectif est de mieux connaître la séroprévalence de l'hantavirus Puumala (PUUV) dans et hors de la zone traditionnelle d'endémie. Cette étude permettra de mieux connaître le niveau d'exposition au PUUV selon les régions. Une convention de recherche est en cours.

L'animation de réseau SST

Assistance juridique

Pendant toute la période Covid-19, l'usage du droit de dérogation et la succession de régimes d'exception ont bousculé toutes nos connaissances et nos certitudes.

L'ensemble du réseau a dû s'approprier des notions qui, autrefois, lui étaient inconnues ; elles ont été partagées dans le cadre des « visios COVID » : Protocole sanitaire, téléconsultation, restrictions temporaires, dérogations, prolongation, report des visites médicales, régimes de sortie de l'état d'urgence sanitaire, etc.

Pour lutter contre la propagation du covid-19, l'accent a été mis sur la protection des personnes vulnérables, l'isolement, la vaccination.

Le défi qui nous était lancé : adapter ces mesures d'urgence aux exigences de la situation, les limiter à ce que ce qui est strictement nécessaire et les appliquer sans discrimination.



Ainsi, dans ce contexte particulier, pas moins de 650 questions émanant du réseau ont fait l'objet d'un traitement par le service juridique de la DSST.

Développement informatique

Le logiciel @toutprev est l'outil informatique métier « pivot » des services SST qui permet la coopération en pluridisciplinarité des équipes.

Il est utilisé par les quatre métiers de la SST et leurs responsables (Médecins du travail, Infirmiers, Conseillers en prévention, Agents administratifs, et permet de :

- ▶ Gérer et organiser l'activité SST, à travers notamment l'organisation des examens et visites de Santé au Travail et des interventions en entreprise ;
- ▶ Tracer l'activité SST : tracer les examens et visites médicales ainsi que les Actions en Milieu du Travail dans les Dossiers Individuels de Santé au Travail et dans les Dossiers Informatisés d'Entreprise, mais aussi de tracer les Actions Temps Connexe (actions qui ne sont pas en lien direct avec une entreprise ou un individu).

▶ Piloter l'activité SST : des intervenants, des actions à réaliser.

▶ Rendre compte de l'activité SST via des rapports d'activité, des indicateurs, des bilans.

En 2021 a été créée la Maitrise d'Ouvrage Stratégique informatique SST (MOS SST) afin de coordonner les évolutions du logiciel @toutprev en vue de répondre à la réglementation et d'être au plus près des besoins des équipes SST.

LES ÉVOLUTIONS MAJEURES DE L'ANNÉE 2021 SONT LES SUIVANTES :

▶ Mise en place des modalités de saisie de l'activité en concordance avec les nouvelles pratiques de suivi médical des salariés agricoles telles que proposées par l'expérimentation Santé Travail MSA.

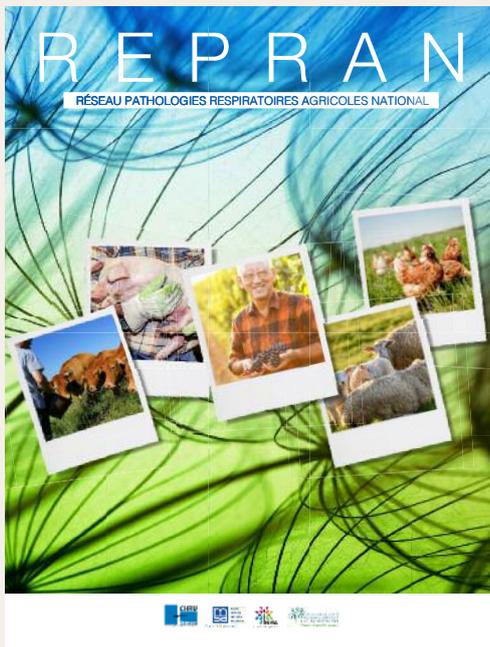
▶ Création de nouvelles fonctionnalités permettant un meilleur pilotage de l'activité de suivi des salariés agricoles avec les embauches à traiter et l'aide à la planification des visites médicales.

▶ Modernisation de l'applicatif afin de faciliter la saisie des données.

▶ Mise en place les nouvelles modalités de suivi des agents de la fonction publique, tel que décrit dans le décret n°2020-647 relatif à la médecine de prévention dans la fonction publique d'Etat.

Côté réseau, un focus a été mis sur l'accompagnement des MSA avec la refonte de l'ingénierie de formation d'@toutprev et le début des travaux de création d'un nouveau parcours de formation en e-learning.

Réseau Pathologies Respiratoires Agricoles Nationales (REPRAN)



Le REPRAN a poursuivi la montée en charge de son activité pour promouvoir la prise en charge pluriprofessionnelle (services SST, médecins conseils, travailleurs sociaux MSA en lien avec les Spécialistes de pathologies professionnelles et les pneumologues) des travailleurs agricoles atteints d'une pathologie respiratoire en lien avec leur activité professionnelle.

Les actions du REPRAN portent aussi sur la sensibilisation des professionnels agricoles à la prise en compte des risques respiratoires dans leurs activités, à leur évaluation et leur prévention.

PARMI LES RÉALISATIONS 2021

- ▶ Elaboration d'un questionnaire d'investigation standardisé des signalements permettant dans un premier temps le repérage des patients, et dans un deuxième temps, par un échange direct, de cerner leurs besoins (diagnostic, accompagnement, maintien dans l'emploi...) pour mettre en lien les acteurs du réseau pertinents pour chacune de leurs situations ;
- ▶ Constitution d'un groupe d'experts médicaux hospitalo-universitaires référents en pneumologie et pathologies professionnelles pour pouvoir répondre rapidement à des situations médicalement complexes ;
- ▶ Finalisation de nouveaux outils de communications ont (flyers, vidéos en lien avec la MSA Auvergne...).

Outils collaboratifs

La MSA dispose d'outils collaboratifs pour qui ont permis pendant la crise Covid-19 de favoriser les échanges entre les services SST des MSA et la DSST.

La continuité des travaux de construction des plans locaux du PSST, ainsi que l'accès aux actualités SST et leur partage avec tout le réseau des « préventeurs » MSA ont ainsi été assurés.

LES OUTILS COLLABORATIFS MSA

▶ Galaxie MSA - SST

Intranet qui permet le partage d'informations du national vers les services SST.

▶ SharePoint CCMSA - DSST - PSST 2021-2025

Site collaboratif créé pour la construction du PSST 2021-2025 et des plans locaux des MSA.

▶ SharePoint CCMSA - DSST - Managers SST

Outil d'information et de travail collaboratif, créé pour faciliter les échanges entre managers CCMSA et MSA en étant un outil d'information et de travail collaboratif.

Outils d'information

La MSA dispose d'outils et de canaux d'information utiles à l'activité SST du réseau CCMSA et MSA.

LES OUTILS D'INFORMATION MSA

▶ La Newsletter FASST

Actualité SST pour le réseau SST de la MSA, envoyée 5 fois en 2021 par la DSST.

▶ La Newsletter Risque chimique

Actualité SST sur le risque chimique, envoyée 1 à 2 fois par an par la DSST.

▶ Le Flash Info Risque chimique

Diffusé de façon réactive dès que nécessaire pour apporter des éléments de connaissance et de compréhension en appui des démarches de prévention menées. Il est envoyé par la DSST.

▶ Le SESAME

Recueil qui regroupe les canaux et les informations essentiels au réseau SST. Mis à jour annuellement et envoyé aux responsables administratifs des MSA pour diffusion au sein de leurs équipes.



Site SSA

ssa.msa.fr

Le site SSA, qui s'adresse aux professionnels de la SST, aux actifs agricoles (exploitants, employeurs et salariés agricoles), regroupe l'ensemble de la documentation SST de la MSA publiée par les experts de la CCMSA et du réseau SST MSA.

Plus de 800 documents sont actuellement disponibles sur le site (documents techniques, documents d'information, enquêtes, études, vidéos etc...). Cette belle performance est liée notamment à la mobilisation du réseau SST MSA.

Une newsletter mensuelle présentant une sélection des dernières actualités et documents publiés sur le site.



Un contenu enrichi et unique
Une recherche facilitée
Un accès libre

En 2021

53 443 visites

soit :

1 027 visites

en moyenne par semaine

84 documents

publiés

dont :

39 documents

publiés par les MSA

3 129 personnes

abonnées à la newsletter mensuelle

64 407 pages « documents »

consultées

et

31 629 documents

téléchargés

Les documents consultés concernent principalement :

39% les filières culture

31% toutes filières

14% élevage

28,6% les risques TMS

19% tous risques

19% risques Coronavirus

Action de communication phare en 2021

Une campagne sur l'accompagnement MSA des employeurs de saisonniers en période de Covid-19 réalisée en avril/mai 2021 (campagne Google Adwords, publication sites internet entraid.com, agriaffaires.com...).

Le site ssa a été mis en avant avec la création d'une page et d'une fiche présentant l'accompagnement des saisonniers.

9 856 visites

de cette page

et

996 consultations

de la fiche

ont été enregistrées

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole

Ref. : 12321 / 12/2022 / CCMSA - Marianne Séguin & Cie - Crédits photos : ah_fotobox_GettyImages, alvarez_Guru_Stock, CaarsaGuru_Stock, Hirurg_Stock, Jean-philippe WALLET_GettyImages, Steve Mcsweeny-Stock, vallo84sl_GettyImages, Istock, Sylvain_Cambon, Téo_Lannié, Franck_Beloncle, CCMSA.Image



L'essentiel & plus encore